

Les documents de la conférence de Madrid

PRÉAMBULE

Déclaration politique du Conseil national palestinien XX^e session, Alger, 23-28 septembre 1991

Depuis son essor en 1965, la Révolution palestinienne a mené un combat long, difficile et douloureux pour lequel notre peuple a offert de grands sacrifices. Ce combat a vu le jour après des années d'occultation de la cause palestinienne, réduite alors à un problème de réfugiés.

Ces années d'un long combat sous toutes ses formes, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine, représentant légitime et unique de notre peuple, ont replacé la question de Palestine devant la communauté internationale comme un problème national, celui d'un peuple ayant droit à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance. C'est ainsi que la question palestinienne a occupé la place centrale qui est la sienne dans le conflit israélo-arabe, puisque sans sa résolution, il n'est possible de garantir ni la terre, ni la paix, ni la stabilité au Moyen-Orient.

Puis ce fut l'avènement de l'Intifada, dans son ampleur populaire et démocratique, en prolongement fructueux de la lutte nationale palestinienne. L'Intifada a représenté une étape privilégiée qui a imprimé ses marques et réveillé des échos dans le monde entier. Elle a renforcé la reconnaissance internationale des droits de notre peuple et de l'OLP, qui a cherché sans faiblir à utiliser cet appui et cette polarisation internationale. C'est ainsi que notre Conseil national palestinien s'est réuni en sa 19^e session et a lancé l'initiative de paix palestinienne, avec la proclamation historique de l'État de Palestine, le 15 novembre 1991.

Le monde a salué notre initiative de paix à travers les résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies au cours de sa 43^e session tenue à Genève. De même, la plupart des États du monde ont reconnu l'État de Palestine et ont établi avec lui des relations diplomatiques et politiques.

Cependant, et malgré le bon accueil international qu'a reçu l'initiative palestinienne ainsi que le discours historique du président de l'État de Palestine, le frère Yasser Arafat — qui

a explicité au monde entier notre désir d'une paix juste, à tel point que les États-Unis ont annoncé pour la première fois l'ouverture d'un dialogue officiel avec l'OLP —, la politique israélienne d'entêtement et de refus a mis en échec toutes les initiatives et les efforts de paix, jusqu'à mener à l'impasse.

Des développements régionaux et internationaux sont survenus par la suite, dont les plus importants furent la guerre du Golfe et les bouleversements dans le bloc socialiste. Il s'en est suivi un renversement substantiel des rapports de forces. La guerre froide a pris fin et les prémices d'un nouvel âge dans les relations internationales sont apparus particulièrement dans le domaine des relations américano-soviétiques et de la coopération entre les deux pays en vue du règlement pacifique des conflits et des problèmes régionaux.

L'OLP a suivi attentivement la marche des événements dans le monde et leurs effets sur la question palestinienne et le conflit israélo-arabe. Si le peuple palestinien a vu sa terre spoliée, s'il s'est vu privé des droits nationaux et politiques les plus élémentaires, et jusqu'à ses droits humains du fait des injustices de l'ordre mondial ancien, il n'est plus possible, ni permis, selon quelque logique que ce soit, qu'il continue à être privé de ces droits alors qu'on assiste à l'institution d'un nouvel ordre mondial dont les mots d'ordre sont la démocratie, les droits de l'homme et le droit sacré des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Il nous incombe, dans la nouvelle configuration, d'œuvrer dans un esprit de responsabilité politique et de réalisme national et de lire correctement les nouvelles données régionales et internationales. Cette situation exige également que nous nous inspirions des leçons et de l'expérience du soulèvement populaire qui ont fait de l'objectif palestinien de libération et d'indépendance un programme réalisable.

Conformément à l'initiative palestinienne de paix de 1988, et en concordance avec la légalité internationale et arabe, l'OLP a réagi d'une manière positive et efficace aux idées, initiatives et propositions internationales de paix s'appuyant sur la légalité internationale. Elle a de même favorablement accueilli les éléments positifs apparus dans la proclamation du président américain George Bush, ainsi que les positions de la Communauté européenne, de l'Union soviétique, des pays non-alignés et des autres parties internationales. L'OLP, qui a salué les efforts et les tentatives pacifiques en cours et y a réagi positivement, notamment à l'invitation des présidents Bush et Gorbatchev de tenir la conférence de paix consacrée au règlement du conflit du Moyen-Orient, considère que le succès des tentatives pour réunir cette conférence exige de continuer d'œuvrer avec les autres parties afin de réaliser les principes suivants :

1. La conférence de paix doit s'appuyer sur la légalité internationale et sur ses résolutions, notamment les deux résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité. Elle doit s'engager à appliquer ces deux résolutions qui stipulent le retrait israélien total des territoires arabes et palestiniens occupés, y compris Jérusalem, de même que l'application du principe de la paix contre les territoires, et des droits nationaux et politiques du peuple palestinien.

2. L'affirmation que Jérusalem est une partie intégrante du territoire palestinien occupé, concernée, au même titre que les autres territoires arabes occupés, par les résolutions du Conseil de sécurité et des Nations unies.

3. L'arrêt de la colonisation dans les territoires occupés, y compris Jérusalem, comme condition nécessaire à la mise en œuvre du processus de paix, assortie de garanties internationales.

4. Le droit de l'OLP, en tant que représentant légitime et unique du peuple palestinien, de former la délégation palestinienne, de l'intérieur comme de l'extérieur de la patrie, Jérusalem y compris, et la définition de sa participation dans le processus de paix sur un pied d'égalité avec les autres participants, de manière à confirmer son autorité dans ce domaine.

5. La coordination des positions arabes de manière à garantir la réalisation d'une paix globale et le rejet des solutions séparées conformément aux résolutions des sommets arabes.

6. Garantir l'enchaînement des étapes du règlement jusqu'à la solution définitive globale, conformément aux résolutions de la légalité internationale.

L'OLP, en partant de ces principes et de ces points de départ vers les efforts de paix, vise à la réalisation des objectifs suivants :

1. Garantir au peuple palestinien le droit à l'autodétermination, et notamment son droit à la liberté et à l'indépendance nationale.

2. Le retrait d'Israël de tous les territoires occupés palestiniens et arabes depuis 1967, y compris Jérusalem.

3. Le règlement de la question des réfugiés palestiniens chassés de leur patrie par la force et la contrainte, conformément aux résolutions des Nations unies et, spécialement, la résolution 194 de l'Assemblée générale des Nations unies.

4. La nécessité que tous les arrangements transitoires qui pourraient être décidés comprennent le droit de notre peuple à la souveraineté sur sa terre, sur ses ressources en eaux, les ressources naturelles, ainsi que sur l'ensemble des affaires politiques et économiques.

5. La fourniture d'une protection internationale au peuple palestinien en prévision de la réalisation de son droit à l'autodétermination.

6. La fourniture de toutes les garanties nécessaires en vue du démantèlement des colonies, illégales en regard des résolutions de la légalité internationale, et notamment la résolution 465 du Conseil de sécurité.

Le CNP charge le Comité exécutif de persévérer dans ses efforts actuels afin de ménager les meilleures conditions garantissant le succès du processus de paix conformément à ses résolutions. Les conclusions seront soumises au Conseil central en vue de prendre la décision finale conformément à l'intérêt national supérieur de notre peuple. L'OLP, qui a déployé dans l'étape antérieure tous les efforts possibles pour faire démarrer le processus de paix, espère que les autres parties, et surtout les États-Unis et l'Union soviétique, feront leur possible afin d'aider de leur côté à l'élimination des obstacles que pose Israël devant le processus politique en cours et de garder ouverte la possibilité de revenir devant le Conseil de sécurité afin d'appliquer les résolutions de la légalité internationale.

La réalisation de nos objectifs nationaux dans la période qui vient et le dépassement des obstacles posés en travers de notre combat exigent le renforcement de l'unité nationale et son approfondissement dans tous les domaines. Elle impose de développer la participation de toutes les forces, organismes et personnalités nationales, à l'intérieur comme à l'extérieur de la patrie occupée, avec la direction politique de l'OLP pour toutes les questions qui se rapportent à l'avenir de notre peuple et le processus politique en cours, en trouvant le mode d'action adéquat pour la réalisation de cet objectif.

Dans ce sens, le CNP appelle à l'accroissement de l'efficacité et du rôle du Conseil central palestinien dans la poursuite et l'application des résolutions du CNP, de manière à affermir l'exercice de la démocratie. Le CNP considère que le développement de l'Intifada et le renforcement de son caractère populaire et démocratique, ainsi que la participation de notre peuple dans son ensemble à son renforcement constituent la garantie véritable d'une réalisation des objectifs politiques et nationaux dans la prochaine étape de notre combat national.

A cette occasion, le CNP adresse un salut militant aux masses valeureuses de l'Intifada et souligne la nécessité de renforcer le rôle et l'autorité de la Direction nationale unifiée, de développer les capacités de ses bras combattants et de poursuivre la construction des structures et des comités sectoriels. Le CNP réaffirme que la défense de l'Intifada et son renforcement, de même que le déploiement de tous les moyens pour son développement, viennent en tête des tâches de l'action nationale palestinienne.

Le CNP adresse un salut militant à nos héros prisonniers dans les camps de détention

israéliens et à nos courageux blessés suivant la voie de l'Intifada qu'ont ouverte ses martyrs innocents.

Le CNP adresse un salut militant aux masses résistantes de notre peuple dans la Galilée, le Triangle, le Néguev et le littoral et exprime son appréciation pour leur combat en faveur de leurs droits contre les politiques d'oppression et de ségrégation, et pour leur soutien efficace à l'Intifada.

Le CNP réaffirme que la réalisation des objectifs de notre peuple et de notre nation arabe à travers le processus de paix, de manière à garantir un retrait israélien total des territoires palestiniens et arabes occupés, le droit de retour et le droit de notre peuple à l'autodétermination et à l'indépendance, exige de retrouver la solidarité arabe et de tourner la page afin de protéger l'avenir arabe dans cette phase de bouleversements internationaux et régionaux.

Dans cette perspective, le CNP appelle les cinq États arabes concernés par le processus de paix à réaliser au plus haut niveau la coordination politique et diplomatique entre eux afin de pouvoir faire face aux exigences de l'étape prochaine, de renforcer le pouvoir de négociation des Arabes pour garantir une solution globale sur tous les fronts et interdire toute solution séparée au détriment des droits nationaux de notre peuple et des droits de la nation arabe.

Le CNP appelle la communauté internationale dans son ensemble à développer son soutien à la cause du peuple palestinien et à son combat juste et à renforcer sa résistance à l'intérieur de la patrie occupée.

Le CNP apprécie le rôle des États de la CEE et les appelle à contribuer activement à réunir les conditions de succès du processus de paix sur des bases équitables, conformément à la légalité internationale, et cela afin de renforcer la paix internationale et la stabilité au Moyen-Orient et en Méditerranée.

Le CNP exprime sa considération à l'Union soviétique, la Chine populaire, les États non-alignés, les États africains et l'Organisation des États islamiques pour leur soutien à la cause palestinienne et leur attachement aux fondements de la légalité internationale en vue du règlement du conflit dans la région.

Le CNP a examiné les relations de l'OLP au niveau arabe et a pris à cet égard les résolutions suivantes :

Dans sa 20^e session, le CNP salue l'Algérie sœur, son président, son gouvernement et son peuple, pour la manière dont elle fait sienne la cause palestinienne, l'accueil qu'elle offre aux sessions de notre CNP et son soutien continu aux droits de notre peuple depuis que le drapeau de la liberté et de l'indépendance s'est levé dans le pays du million et demi de martyrs.

Dans sa 20^e session, le CNP salue la Tunisie sœur, son président, son gouvernement et son peuple, pour l'accueil chaleureux qu'elle offre à la direction de l'OLP et pour avoir supporté de nombreux sacrifices, au point que le sang tunisien a été mélangé au sang palestinien. A Tunis, nous adressons notre reconnaissance éternelle pour le généreux accueil et la solidarité fraternelle.

Le CNP remercie, particulièrement, Sa Majesté Hassan II, président du comité al-Quds, pour ses efforts constants de soutien aux droits du peuple palestinien et de l'OLP et pour tout l'appui qu'offre le royaume marocain frère à la résistance de notre peuple dans la patrie occupée.

Le CNP, dans sa 20^e session, exprime sa considération pour le soutien continu qu'offre la République libyenne sœur aux masses valeureuses de l'Intifada.

Le CNP salue les États de l'Union maghrébine pour leur appui continu à la cause palestinienne et à l'OLP et apprécie le rôle vital que jouent ces États dans la voie d'une solidarité arabe retrouvée.

Le CNP, dans sa 20^e session, exprime sa profonde solidarité avec le peuple irakien frère dans ses épreuves et demande à la communauté internationale d'agir immédiatement pour mettre fin au blocus économique qui expose la vie de ses enfants, de ses femmes et de ses hommes du fait des pénuries de médicaments et de nourriture. Le CNP exhorte les masses de la nation arabe et les États arabes à tendre une main secourable et fraternelle à l'Irak frère et réclame l'arrêt de toute forme d'ingérence dans ses affaires intérieures, tout comme il appelle à œuvrer avec sérieux et persévérance au rétablissement de la solidarité entre tous les fils de la nation arabe.

Le CNP salue la fraternité jordano-palestinienne et appelle à son renforcement et son approfondissement dans tous les domaines. Il réaffirme ses résolutions antérieures relatives aux relations particulières et privilégiées qui unissent les deux peuples frères, jordanien et palestinien, et appelle à poursuivre et renforcer la coordination et la coopération entre l'OLP et la Jordanie dans tous les domaines. De même, le CNP réaffirme ses résolutions relatives à la construction des relations futures sur des bases confédérales entre les deux États de Palestine et de Jordanie.

Le CNP salue le Liban frère et rend hommage au peuple libanais pour les sacrifices consentis à la cause palestinienne ; il souhaite le succès du processus d'entente nationale libanaise qui vise au recouvrement de l'unité du Liban, de sa souveraineté et au déploiement de l'autorité légale sur son territoire. Il réaffirme son soutien total à la guerre de libération du Sud contre l'occupation israélienne jusqu'à l'application de la résolution 425 qui stipule le retrait israélien de tout le territoire libanais.

Le CNP appelle à consolider la fraternité entre les deux peuples du Liban et de la Palestine à travers l'organisation des relations libano-palestiniennes sur des bases solides garantissant les droits politiques, militants et sociaux du peuple palestinien au Liban, et ménageant la sécurité des camps palestiniens dans leur résistance aux agressions israéliennes, en étroite coopération avec les autorités légales libanaises.

Le CNP insiste sur la nécessité de poursuivre le dialogue entre le gouvernement libanais et l'OLP afin de pouvoir traiter positivement les points de litige libano-palestiniens dans tous les domaines, conformément à l'intérêt commun des deux peuples frères.

Le CNP appelle les cinq États arabes directement concernés par le conflit israélo-arabe (la Jordanie, l'Égypte, la Syrie, le Liban et la Palestine) à réaliser au plus haut niveau la coordination politique et diplomatique entre eux afin de pouvoir faire face aux exigences de la prochaine étape politique et de renforcer le pouvoir de négociation arabe, la coordination entre les États frères devant se faire au sommet.

Le CNP signale l'importance particulière de la tenue de deux sessions successives des ministres arabes des Affaires étrangères dans le cadre de la Ligue arabe sur le territoire de l'Égypte sœur, qui continue à jouer un rôle actif et essentiel pour réanimer la solidarité arabe et réaliser un front arabe commun. Le CNP note la position de l'Égypte sœur vis-à-vis des droits nationaux inaliénables de notre peuple et ses tentatives constantes pour garantir ces droits.

Le CNP appelle à la poursuite de l'action pour le renforcement des relations syro-palestiniennes et le développement de la coordination entre la Syrie sœur et l'OLP, au service de l'intérêt national commun, pour faire face aux défis de l'heure.

Le CNP apprécie le soutien indéfectible et permanent prodigué par le Royaume arabe saoudien durant de longues années au peuple palestinien et à l'OLP, l'accueil constant et les mesures facilitant le travail et le séjour des fils de notre peuple sur son sol. Le CNP espère la poursuite du soutien à l'Intifada face à la guerre de la faim et aux tentatives de destruction de l'infrastructure économique que mènent les autorités d'occupation israéliennes contre notre peuple. Le CNP aspire au rétablissement et à l'amélioration des relations fraternelles avec le reste des États du Conseil de coopération du Golfe.

Le CNP s'est penché sur tout ce qu'a enduré notre peuple au Koweït, les assassinats, les persécutions, les expulsions et les procès arbitraires, toutes choses qui ont été condamnées par de nombreuses organisations internationales et humanitaires.

Le CNP exige des autorités koweïtiennes l'arrêt de toutes les exactions contre les Palestiniens et demande que les dizaines de milliers de ceux qui ont été expulsés puissent recouvrer tous leurs droits, surtout qu'ils ont partagé la vie de leurs frères koweïtiens durant de longues années et participé par leur sueur et leurs efforts à la construction de ce pays arabe frère.

Le CNP insiste à ce sujet auprès du secrétariat général de la Ligue arabe sur sa requête relative à l'envoi d'une commission d'enquête sur la situation de la communauté palestinienne au Koweït.

Le CNP salue les deux peuples frères du Soudan et du Yémen, leurs présidents et leurs gouvernements, et exprime ses remerciements au nom du peuple palestinien pour l'appui à notre peuple et l'accueil de nos forces que nos frères du Soudan et du Yémen, malgré des conditions difficiles, ont apporté, et continuent à apporter.

Le CNP exprime sa considération et son estime pour les positions de Sa Sainteté le pape et du Vatican dans le soutien aux droits de notre peuple.

Le CNP appelle la communauté internationale à traiter le problème de l'immigration juive soviétique organisée dans un but de colonisation, de façon à empêcher Israël de l'utiliser au service de ses ambitions expansionnistes et de la colonisation, en privant notre peuple de son droit à décider de lui-même sur la terre de sa patrie. Le CNP considère que la poursuite de cette immigration conformément aux plans israéliens d'intensification des colonies dans notre terre occupée constitue un obstacle majeur et un danger menaçant l'avenir de la paix dans la région, ainsi qu'une violation des droits de l'homme des Palestiniens et du droit international.

Le CNP attire l'attention sur les efforts et les tentatives déployés dans certains milieux internationaux pour la suppression de la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies considérant le sionisme comme l'une des formes du racisme et demande au Comité exécutif d'œuvrer avec les États frères pour les mettre en échec.

Le CNP salue le combat de tous les peuples aspirant à l'égalité, à la justice, à l'extension de la démocratie et à l'établissement de l'égalité dans les relations internationales, et affirme dans ce domaine son estime pour la lutte du peuple d'Afrique du Sud sous la direction de l'ANC et son leader Nelson Mandela pour l'égalité et l'élimination du racisme. Le CNP affirme sa solidarité totale avec le peuple d'Afrique du Sud dans son juste combat contre le racisme et les actions destructives menées par les instruments du racisme. Il réaffirme la nécessité de continuer à assurer toutes les formes de soutien et d'appui au peuple en lutte d'Afrique du Sud.

Le CNP réaffirme également son soutien, son appui et sa solidarité avec les États africains de la ligne de front face aux agressions et au racisme.

Le CNP adresse son salut au comité spécial des Nations unies sur l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, ainsi qu'aux associations et organisations gouvernementales et non gouvernementales, et aux médias qui ont appuyé et continuent d'appuyer le soulèvement et la lutte de notre peuple.

Le CNP renouvelle son adhésion aux résolutions des Nations unies sur le droit des peuples à résister à l'occupation étrangère, au colonialisme, à la discrimination raciale et à lutter pour leur indépendance. Le CNP proclame encore une fois son rejet du terrorisme sous toutes ses formes, y compris le terrorisme d'État.

En conclusion, le Conseil national palestinien adresse ses salutations et exprime la profonde fierté et son amour au peuple palestinien résistant et patient à l'intérieur de notre terre occupée mais aussi dans l'exil, ainsi qu'aux masses de notre nation arabe et ses forces

LES DOCUMENTS DE LA CONFÉRENCE DE MADRID 11

vives pour leur appui au combat de notre peuple et à ses droits inaliénables. Il les exhorte à faire face avec détermination aux complots ourdis par les ennemis de la nation arabe, et à défendre son existence, sa dignité et sa fierté, ainsi que sa sécurité nationale.

De même, le CNP adresse à tous les amis et les forces nobles désireuses de paix et de liberté ses salutations et sa reconnaissance pour leurs honorables positions aux côtés de la cause juste de notre peuple.